



1.1

DEC_0063_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CIRIL POUR LA
MAINTENANCE DU COFFRE NUMÉRIQUE MYSECURITY ALLANT DU 06/07/2026 AU
05/07/2029.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que la maintenance du coffre fort numérique MyCecurity est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert Einstein, B.P 12074, 69100 VILLEURBANNE, d'un montant de 3588,00 € HT, soit 4305,60€ TTC par an. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 05/05/2029.

Fait à Pont-Audemer, le 12/03/26

Le Président

Francis COUREL

